

Montbrison, le 27/08/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

M. Hervé REYNAUD, Président de l'AMF42, se félicite des décisions de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les communes de Saint-Étienne et Grand-Croix suite à l'épisode météorologique du 17 août dernier, ainsi que Perreux pour les intempéries du 22 juin dernier.

N'oublions pas cependant que le phénomène climatique de mi-août, d'une extrême violence, a aussi touché les communes de l'Etrat, Saint-Priest-en-Jarez, la Tour-en-Jarez, Villars, Sorbiers, la Talaudière, Saint-Chamond, Fontanes, Saint-Christo-en-Jarez, Saint-Jean-Bonnefonds mais aussi les communes des coteaux du Jarez : Chagnon, Cellieu et Valfleury.

Ces communes touchées très rudement sont toujours dans l'attente de la décision de l'Etat. L'inquiétude est grande et porte autant sur les délais d'indemnisation, que sur l'importance du restant à charge.

C'est pourquoi l'AMF42 juge indispensable et exige que cette reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle leur soit également accordée dans les meilleurs délais.

Contact presse : AMF 42 Hélène DAHAN – 04 77 96 39 08 – amf42@amf42.fr